Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260305-D2026_14-DE

Commune de Mérillac
Séance du 5 mars 2026
Délibération n°2026-14

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Claude DELAHAYE.

Membres présents (9): Claude DELAHAYE, Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (2): Isabelle GUYOMARD *(pouvoir à Claude DELAHAYE),* Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER).*

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-14. Subventions de fonctionnement de l'année 2026 aux associations.

Toute subvention communale est subordonnée à la réception préalable au secrétariat d'une demande écrite. L'attribution d'une aide financière à une association n'est en effet valable que pour une année et n'est en aucun cas reconduite automatiquement l'année suivante. Les nouvelles demandes de subvention reçues en Mairie pour l'année 2026 sont présentées à l'assemblée. Les versements suivants sont proposés :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT
APE « Le Blé en Herbe »	250
Club des Aînés	250
Club des Jeunes	250
TOTAL:	**750**

ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANT	
AAPPMA Haute-Rance	40	
Comice agricole	137	*0.55€/hab.*
Sauvegarde du Patrimoine Culturel du Mené	40	
Souvenir Français	40	
TOTAL:	**257**	

ASSOCIATIONS NATIONALES	MONTANT
ADOT22	30
AFM Téléthon	30
Don du Sang	30
Leucémie Espoir 22	30
Ligue Contre le Cancer	30
Protection civile	30
TOTAL:	**180**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les subventions proposées et autorise le Maire à procéder à leur mandatement.

Acte certifié exécutoire le

Le Maire,
Claude DELAHAYE.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.